

- La professionnalisation d'une activité peut s'entendre comme l'institutionnalisation de conventions permettant de réguler l'exercice et ainsi l'occupation d'un territoire. Cette institutionnalisation procède de la reconnaissance de savoirs formels, de techniques de diagnostic et de traitement, de mécanismes de contrôle de la profession (recrutement, formation, évaluation) (Freidson). Cet ensemble à la fois technique, légal, symbolique et langagier peut être désigné par le terme de dispositif au sens foucauldien d'ensemble d'éléments de nature hétérogène articulés. Ces dispositifs sont variés et spécifiques à chaque groupe professionnel. Leur nature, comme leur nombre, dépendent des groupes professionnels, de leur histoire et de leur dynamique. Ces dispositifs, lorsqu'ils sont reconnus par l'Etat, permettent « d'établir » des professions à partir de conventions devenues légitimes. Néanmoins, tous les dispositifs ne donnent pas lieu à des conventions officielles, ce qui n'empêche pas certaines d'être structurantes pour l'occupation d'un territoire et l'organisation des relations du groupe professionnel avec son environnement (Boussard, 2008). La question posée à l'analyse est celle de la capacité des groupes professionnels à faire valoir et reconnaître leurs conventions, à partir des dispositifs professionnels qu'ils produisent. De même se pose alors la question de la force et la solidité des normes sociales qui peuvent en découler. Par exemple, l'analyse des dispositifs construits par les professionnels de la banque interroge la construction des normes des usages de l'argent (X. Roux, professionnels de la banque).

- Ainsi dans quelle mesure les dispositifs professionnels deviennent-ils des normes structurantes pour leur environnement ? A l'inverse, ces dispositifs ne sont-ils pas eux-mêmes perméables aux normes portées par les acteurs externes et par d'autres institutions (au sens de M. Douglas) ? Parallèlement, cette double interrogation suppose de penser les groupes professionnels en interaction, dans ce qu'Abbott a appelé une « écologie liée ». Ces derniers sont en concurrence ou en alliance. Les dispositifs professionnels sont le résultat de fabrications internes sujettes à controverses (Voir 1), et sont en compétition avec celles d'autres groupes. Par ailleurs, ces groupes et leurs dispositifs sont en relation avec un environnement qui pèse sur eux (état, organisations, usagers). Cet environnement discute les normes diffusées par les groupes professionnels, mais peut aller aussi jusqu'à la prononciation de règles, lois ou normes mettant en danger le groupe. En conséquence, les normes doivent être étudiées à l'intérieur de configurations professionnelles (Boussard, Demaziere, Milburn, 2008) pour en saisir la dynamique. Ces configurations rendent compte de l'environnement dans lequel évolue le groupe professionnel, à la fois en terme de périmètre (local, national, international), de composition (état, organisations, usagers), de types de relations et de différenciations internes. La question rejoint celle des formes de régulation à l'intérieur des collectifs de travail interprofessionnels, en particulier du point de vue des normes et règles de prévention des risques professionnels et accidents de travail : les normes existent et sont le plus souvent connues, mais chaque métier et chaque équipe élabore son propre rapport aux risques professionnels, combinant de manière spécifique respect des précautions et transgression (Gadea, professionnels de santé).

- Cette double interrogation liant dispositifs professionnels et normes peut alors prendre trois dimensions, selon la configuration dans laquelle s'inscrit le groupe professionnel en question : rapport à la « loi » du marché, rapport au travail politique et aux « normes » de l'action publique, rapport aux « règles » de l'organisation. Concernant le rapport à la « loi » du marché, elle rejoint les travaux de la sociologie économique qui analyse la construction du marché par des acteurs intermédiaires, plutôt que par l'ajustement automatique de l'offre et de la demande. Dans cette perspective, ces acteurs

professionnels vont structurer le marché. Structuration entendue au sens de peser sur les conventions et fabriquer de nouvelles pratiques et une nouvelle organisation des activités, du marché des biens, des services ou du travail. . (C. Ollivier, Architectes d'intérieur, D. Demaziere, M. Jouvenet, agents sportifs du football, J. Chambon, acteurs de placement du marché du travail, M. Caudal, mutations du monde du cirque).

- La deuxième dimension cerne les rapports des groupes professionnels aux déterminants et dynamiques de l'action publique. Les groupes professionnels appelés à travailler pour conseiller les élus politiques (dans les collectivités territoriales, comme au sein des instances étatiques) fabriquent et diffusent des dispositifs. Ces derniers peuvent devenir autant de normes s'imposant à l'action politique. Un des exemples est celui de l'irruption du modèle rationnel economiciste dans la sphère publique, analysé récemment comme l'effet mécanique d'instruments de gestion. Considérer ces instruments comme le jeu d'une interaction entre des professionnels qui s'en servent comme dispositif de régulation de leur groupe, et des acteurs politiques qui s'en servent comme dispositif de gouvernement nous paraît susceptible de renouveler les analyses de l'action publique. Cette perspective ouvre sur une sociologie du travail politique, menée à partir de l'analyse des dispositifs professionnels (Demaziere, Catlla, Nicourd, les élus locaux au travail, Roueff, les professionnels du spectacle politique). Elle permet aussi d'analyser les régulations collectives de l'action publique, entre savoirs professionnels et pouvoirs institutionnels (P. Milburn, régulation de l'action pénale).

- Enfin, troisième dimension, les groupes professionnels peuvent aussi être vus comme les acteurs de l'organisation, au sens de ceux qui la fabriquent. Les règles organisationnelles sont à envisager comme le résultat de la mise en œuvre de dispositifs professionnels, et non uniquement comme une donnée pesant sur l'activité des professionnels. Cette réflexion amène à considérer les organisations des activités de travail, leur « rationalisation » comme le produit de l'interaction de dispositifs professionnels en concurrence. Les organisations, qu'elles soient publiques, privées ou associatives sont à saisir par les pratiques professionnelles de ceux qui les constituent (V. Boussard, les experts de l'organisation, C. Lenzi, pratiques manageriales et entrepreneuriales des cadres de l'économie sociale et solidaire, B. Barlet, la recherche en partenariat).

- Ces trois dimensions de la production normative des groupes professionnels sont bien sûr à saisir en interaction. Par exemple, la dimension politique, croisée avec la dimension du marché, permet de comprendre le développement de certains groupes professionnels au croisement de logiques de marché, de pouvoirs publics et de dispositifs professionnels (L. de Verdalle, producteurs de cinéma, L'entrepreneuriat artistique. Par ailleurs, entre ces trois dimensions, c'est la circulation des dispositifs qu'il convient d'analyser : circulation de savoirs et pratiques, mais également circulation des professionnels. Un des axes de cette analyse amène à envisager l'internationalisation de normes (en particulier des normes de gestion) au prisme de la circulation internationale des savoirs et de l'internationalisation des carrières (E. Longuenesse, circulation de savoirs et modèles professionnels et E. Longuenesse, Brisson, Pottier, Boussard (ANR)).

- Enfin, ces interrogations sur les normes éclairent aussi la dynamique des groupes professionnels puisqu'elles permettent de rendre compte de l'établissement des frontières et de leur mobilité jusqu'à rendre compte de la naissance, de la transformation ou de la disparition de certains de ces groupes. A ce titre, les tensions générées à l'intérieur même des groupes professionnels, entre les normes professionnelles générales, et l'activité concrète, toujours particulière, irréductible aux modélisations et discours sont au cœur des projets de recherche (Jouvenet, Paillet, de Verdalle, Boussard). Elles renvoient, en les expliquant, aux processus de différenciation déjà mis en évidence.